

**EXTRAIT :**



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS ( 27 ) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, K. WEINLAND, F. MERY, M. METAIS, E. AUDEBERT, L. BRARD, D. CROCHARD, C. HUMBLOT

POUVOIRS ( 10 ) :

P. MIS mandant a pour mandataire JP. ABELIN  
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD  
JM. MEUNIER mandant a pour mandataire J. MELQUIOND  
G. MESLEM mandante a pour mandataire L. RABUSSIER  
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire AF. BOURAT  
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK  
E. FARHAT mandante a pour mandataire F. BRAUD  
G. MICHAUD mandant a pour mandataire K. WEINLAND  
C. PAILLER mandant a pour mandataire F. MERY  
S. LANSARI CAPRAZ mandante a pour mandataire M. METAIS

EXCUSE ( 2 ) :

Y. GANIVELLE, P. BARAUDON

Nom du secrétaire de séance : Charlotte HUMBLOT

**RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND**

**OBJET : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables du budget principal au titre de l'exercice 2017.**

VU la demande adressée par monsieur le trésorier des collectivités du châtelleraudais, comptable de la commune, soumettant à l'assemblée délibérante l'admission en non valeur de titres de recettes émis pour le recouvrement de produits du budget principal aux montants suivants :

- Année 2008 : 272,98 €
- Année 2009 : 1 671,08 €
- Année 2010 : 1 801,61 €
- Année 2011 : 2 790,89 €
- Année 2012 : 6 918,43 €
- Année 2013 : 12 768,92 €
- Année 2014 : 16 669,49 €
- Année 2015 : 12 830,93 €
- Année 2016 : 11 667,26 €
- Année 2017 : 1 564,08 €
- Total : 68 955,67 €**

**CONSIDERANT** que le comptable a bien diligenté toutes les poursuites nécessaires aux recouvrements des titres de recettes concernés, qu'il a fourni les états des produits irrécouvrables, les justificatifs des démarches effectuées,

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du 21 décembre 2017**

**n°7**

**page 2/2**

**CONSIDERANT** que depuis le début de l'exercice, le conseil a déjà admis en non valeur, des titres de recettes pour les montants suivants (séance du 22 juin 2017) :

- budget principal : 15 688,16 €

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'admettre en non valeur les titres de recettes soumis par le comptable de la collectivité.

**UNANIMITÉ**

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

27 DEC 2017

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

